

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN**

Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue à la salle du conseil des maires le 20 octobre 2021 à 20 h. Sont présents :

M. Carl Boilard	La Guadeloupe
Mme Manon Veilleux	Lac-Poulin
M. Alain Veilleux	Notre-Dame-des-Pins
M. Éric Rouillard	Saint-Benoît-Labre
M. Yvon Paquet	Saint-Côme-Linière
M. André Longchamps	Saint-Éphrem-de-Beauce
M. Camil Martin	Saint-Évariste-de-Forsyth
M. Alain Quirion	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Claude Morin	Saint-Georges
M. Ghislain Jacques	Saint-Hilaire-de-Dorset
M. Dany Quirion	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Éric Giguère	Saint-Martin
M. François Morin	Saint-Philibert
M. Luc Paquet	Saint-René
M. Martin St-Laurent	Saint-Simon-les-Mines
M. Clément Létourneau	Saint-Théophile

Sous la présidence de monsieur Normand Roy, maire de Saint-Éphrem-de-Beauce. Assiste également à la rencontre messieurs Eric Paquet, directeur général et Luc Bergeron, directeur général adjoint.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la séance est officiellement ouverte par le préfet.

2021-10-153

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Manon Veilleux, appuyée par monsieur Yvon Paquet et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Gestion administrative et financière :

MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX

Le 20 octobre 2021

- 3.1 Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 22 septembre 2021;
 - 3.2 Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 12 octobre 2021;
 - 3.3 Dépôt du procès-verbal du comité de sécurité publique du 6 octobre 2021;
 - 3.4 Adoption du budget 2021- Taxi collectif;
 - 3.5 Politique commune soutien aux entreprises 2021-2022;
 - 3.6 PAUPME – Avenant n° 13;
 - 3.7 Mandat administrateurs temporaires;
 - 3.8 Auscultation des chaussées – PAVL;
4. Dossiers régionaux :
- 4.1 Projets PDT : Saint-Philibert- Accès bâtiment OTJ;
Saint-Philibert- Étude de faisabilité CPE;
 - 4.2 Cadets policiers 2022;
 - 4.3 Étude d'opportunité de regroupement des services incendies – Suivi mandat;
 - 4.4 Marketing territorial;
 - 4.5 Arterre;
 - 4.6 Programme d'aménagement durable des forêts :
 - Reddition de comptes 2020-2021 et amendement à la reddition 2019-2020;
 - Entente de délégation 2021-2024;
 - 4.7 Réserve financière PDT- Téléphonie cellulaire;
 - 4.8 MADA- Infographie finale politique MADA-PFM – Offre de services;
5. Aménagement du territoire, urbanisme et rénovation domiciliaire :
- 5.1 Certificats de conformité;
 - 5.2 Nomination de la personne désignée Politique de gestion des cours d'eau et Règlement écoulement des eaux 2015-87
Municipalité Saint-Benoît-Labre;
6. Gestion du personnel :
- 6.1 Négociation convention collective;
 - 6.2 Embauche d'un technicien en évaluation foncière : Rémi Dubuc;
7. Correspondance;
8. Rapport des comités (s'il y a lieu);
9. Dépôt de documents :
- 9.1 États financiers mensuels;
 - 9.2 Rapport SAAQ ;
 - 9.3 Inspection régionale au 30 septembre 2021;
10. Divers :

- 10.1 Séance du 24 novembre 2021;
- 10.2 Test COVID frontière;
- 10.3 Problématique COVID;
- 10.4 Commentaires de la direction de la Santé publique sur la Beauce;
- 10.5 Mot du préfet;

11. Période de questions;

12. Clôture de la séance.

2021-10-154

DÉPÔT ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 22 SEPTEMBRE 2021

Il est proposé par monsieur François Morin, appuyé par monsieur Alain Quirion et résolu à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du conseil des maires du 22 septembre 2021 tel que rédigé par le directeur général.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 12 OCTOBRE 2021

Le directeur général dépose aux maires le procès-verbal de la rencontre du comité administratif tenue le 12 octobre 2021 à titre d'information.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 6 OCTOBRE 2021

Le directeur général dépose aux maires le procès-verbal de la rencontre du comité de sécurité publique tenue le 6 octobre 2021 à titre d'information.

2021-10-155

ADOPTION DU BUDGET 2021- TAXI COLLECTIF

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan offre le service de Taxi collectif;

Attendu que celui-ci a pu bénéficier d'un programme d'aide d'urgence afin de maintenir le service pendant la crise sanitaire;

Attendu qu'une des conditions du programme consiste en l'adoption des prévisions budgétaires 2021 par le conseil;

Attendu qu'un projet de budget est présenté aux élus;

En conséquence, il est proposé par monsieur Camil Martin, appuyé par monsieur André Longchamps et résolu à l'unanimité, d'adopter les prévisions budgétaires 2021 du service de Taxi collectif telles que déposées.

2021-10-156

POLITIQUE COMMUNE SOUTIEN AUX ENTREPRISES 2021-2022

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan souhaite soutenir le développement économique de son territoire;

Attendu que la MRC doit mettre en place, selon l'entente relative au Fonds Régions et Ruralité (FRR) signée avec le MAMH, une politique de soutien aux entreprises incluant les entreprises d'économie sociale;

Attendu que la MRC a mandaté le Conseil économique de Beauce (CEB) pour assurer la mise en œuvre de la politique;

Attendu qu'un projet de Politique commune soutien aux entreprises 2021-2022 est déposé aux élus ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par madame Manon Veilleux et résolu unanimement d'adopter la Politique commune soutien aux entreprises 2021-2022 telle que présentée.

2021-10-157

PAUPME- AVENANT NO 13

Attendu que le gouvernement du Québec et la MRC ont signé un contrat de prêt pour l'établissement de la mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19, le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

Attendu que cet avenant vient, entre autres, préciser les modalités de remboursement des aides consenties;

En conséquence, il est proposé par monsieur Luc Paquet, appuyé par monsieur Clément Létourneau et résolu unanimement, d'autoriser le préfet, monsieur Normand Roy, à signer l'avenant 2020-13 soumis par le ministère de l'Économie et de l'Innovation.

2021-10-158

MANDAT ADMINISTRATEURS TEMPORAIRES

Attendu que des élections municipales ont lieu le 7 novembre prochain;

Attendu que la nomination de représentants sur plusieurs comités n'aura lieu qu'en début d'année 2022;

Attendu que certains comités plus stratégiques nécessitent une présence de façon continue;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu unanimement, d'autoriser la direction générale, soit messieurs Eric Paquet et /ou Luc Bergeron à représenter la MRC de Beauce-Sartigan sur tous les comités sur lesquels siègent les élus sortants de charge, et ce, jusqu'aux nouvelles nominations sur lesdits comités.

2021-10-159

AUSCULTATION DES CHAUSSÉES PAVL

Attendu que, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), la MRC de Beauce-Sartigan souhaite actualiser son plan d'intervention sur les routes du réseau local de niveaux 1 et 2;

Attendu que, pour réaliser ce mandat, le Service de génie de la MRC a élaboré un plan de travail détaillé;

Attendu qu'une des actions de ce plan de travail est de procéder à l'auscultation des chaussées (niveaux 1 et 2) de l'ensemble du territoire;

Attendu que des offres de services ont été sollicitées;

Attendu que deux offres conformes ont été déposées, soit:

- Englobe Corp : 84 590 \$ plus taxes;
- SNC Lavalin inc : 94 600 \$ plus taxes.

Il est proposé par monsieur Camil Martin, appuyé par monsieur Martin St-Laurent et résolu à l'unanimité, de confier le mandat d'auscultation des chaussées à la firme Englobe Corp, pour la somme de 84 590 \$ plus les taxes applicables, étant le plus bas soumissionnaire conforme.

2021-10-160

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE – SAINT-PHILIBERT- ACCÈS BÂTIMENT OTJ

Attendu que la Municipalité de Saint-Philibert souhaite se doter d'un système de contrôle d'accès des portes et d'un système de caméras de surveillance afin de faciliter l'accès au bâtiment des loisirs et le rendre accessible en tout temps aux citoyens;

Attendu que le coût du projet s'élève à 6 971.16 \$ et que la demande de financement, dans le cadre du volet local de la Politique de développement du territoire, s'élève à 5 500.00 \$;

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse et d'une recommandation écrite détaillée par le comité administratif quant au respect des objectifs et aux modalités du plan de travail de cette politique;

Il est proposé par monsieur André Longchamps, appuyé par madame Manon Veilleux et résolu unanimement, d'entériner la recommandation du comité administratif et d'accepter le projet mentionné dans le préambule de la présente résolution pour un montant maximal de 5 000.00 \$, dans le cadre du volet local de la Politique de développement du territoire.

Ce projet est recommandé sous réserve des conditions énoncées à la Politique de développement du territoire et des règles gouvernementales applicables.

2021-10-161

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE – SAINT-PHILIBERT- ÉTUDE DE FAISABILITÉ CPE

Attendu que la Municipalité de Saint-Philibert souhaite valider, dans un premier temps, s'il est possible d'aménager un CPE dans son ancienne salle municipale;

Attendu que, si cela s'avère possible, elle pourrait procéder dans une 2^e phase à la réalisation de plans détaillés;

Attendu que le coût du projet s'élève à 8 900 \$ et que la demande de financement, dans le cadre du volet local de la Politique de développement du territoire, s'élève à 7 000 \$;

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse et d'une recommandation écrite détaillée par le comité administratif quant au respect des objectifs et aux modalités du plan de travail de cette politique;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Clément Létourneau et résolu unanimement, d'entériner la recommandation du comité administratif et d'accepter le projet mentionné dans le préambule de la présente résolution pour un montant maximal de 7 000.00 \$, dans le cadre du volet local de la Politique de développement du territoire.

Ce projet est recommandé sous réserve des conditions énoncées à la Politique de développement du territoire et des règles gouvernementales applicables.

2021-10-162

CADETS POLICIERS 2022

Attendu la grande satisfaction exprimée par les élus concernant les services faits par les cadets policiers;

En conséquence, il est proposé par monsieur André Longchamps, appuyé par monsieur Camil Martin et résolu à l'unanimité, de confirmer le souhait du conseil des maires de voir les cadets policiers de retour sur le territoire de la MRC de Beauce-Sartigan pendant la période estivale 2022 et de prévoir la dépense dans le cadre du prochain exercice financier.

2021-10-163

ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ DE REGROUPEMENT DES SERVICES INCENDIES/ SUIVI MANDAT

Attendu que la MRC souhaite réaliser une étude d'opportunité de regroupement des services incendies;

Attendu que celle-ci a procédé à un appel d'offres de service en ce sens;

Attendu qu'une seule offre de service a été reçue et que celle-ci était valide pour une période de 90 jours;

Attendu que la MRC souhaite combler une partie du financement par le biais du volet 4 du Fonds Région et Ruralité (FRR);

Attendu que l'ensemble des documents nécessaires n'a été transmis que récemment au MAMH;

Attendu que le MAMH doit soumettre le dossier aux différentes instances régionales, dont le ministère de la Sécurité publique;

Attendu que ce délai pourrait faire en sorte d'invalider l'offre de service reçue;

En conséquence, il est proposé par monsieur Ghislain Jacques, appuyé par monsieur Eric Giguère et résolu à l'unanimité, de demander à la firme ayant soumis une offre de service de reconduire celle-ci jusqu'au 31 janvier 2022.

2021-10-164

MARKETING TERRITORIAL

Attendu que les trois (3) organisations en développement économique de la Beauce proposent de prendre en charge la réalisation du plan de communication annuel associé au marketing territorial;

Attendu que la Beauce Embauche serait intégrée à la nouvelle structure;
Attendu qu'une demande d'aide financière serait déposée dans le cadre de l'enveloppe territoriale du FRR en ce sens;

En conséquence, il est proposé par monsieur Eric Giguère, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu à l'unanimité, d'approuver le projet de marketing territorial tel que présenté.

2021-10-165

ARTERRE

Attendu que les MRC de Robert-Cliche et de Beauce-Sartigan désirent poursuivre l'accompagnement des participants au service de l'Arterre afin de favoriser l'attractivité pour la relève agricole;

Attendu qu'un projet Arterre Beauce sera déposé dans le cadre du programme Territoire : Priorités bioalimentaires;

Attendu que le scénario financier est déposé aux élus;

Attendu que la MRC de Robert-Cliche serait le porteur du projet;

En conséquence, il est proposé par monsieur Ghislain Jacques, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu à l'unanimité :

- De confirmer l'adhésion de la MRC de Beauce-Sartigan au scénario proposé;

- D'appuyer le dépôt, par la MRC de Robert-Cliche, d'une demande d'aide financière au programme Territoire : Priorités bioalimentaires.

2021-10-166

**PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS –
REDDITION DE COMPTES 2020-2021 ET AMENDEMENT À LA
REDDITION 2019-2020**

Attendu que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a mis en place le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) afin de contribuer au processus d'élaboration et de consultation des plans d'aménagement forestier intégré (PAFI) et de permettre la réalisation d'interventions ciblées;

Attendu qu'une entente de délégation a été signée par le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs ainsi que par l'ensemble des MRC de la région de la Chaudière-Appalaches qui désiraient se prévaloir du programme, et que cette entente mandatait la MRC de Montmagny comme MRC délégataire désignée pour la coordination du programme dans la région ;

Attendu que la Planification annuelle 2020-2021 a été élaborée par la MRC de Montmagny, avec la participation de l'ensemble des MRC de la région de la Chaudière-Appalaches qui désiraient se prévaloir du programme, puis déposée au MFFP par la MRC de Montmagny afin d'obtenir un premier versement annuel dans le cadre du PADF;

Attendu que le dernier versement annuel du MFFP, dans le cadre du PADF, est conditionnel à la préparation d'un Registre annuel de projets ainsi que d'un Bilan de la planification annuelle par la MRC de Montmagny, par l'approbation de ce registre et de ce bilan par l'ensemble des MRC de la région de la Chaudière-Appalaches qui désiraient se prévaloir du programme et par le dépôt de ces documents au MFFP;

Attendu qu'il a été nécessaire d'apporter des modifications au Registre annuel de projets 2019-2020 et au Bilan de la planification annuelle 2019-2020 pour assurer la cohérence de la reddition de comptes 2020-2021 avec celle de 2019-2020;

Attendu que le Registre annuel de projets 2020-2021, le Bilan de la planification annuelle 2020-2021, le Registre annuel de projets 2019-2020 amendé et le Bilan de la planification annuelle 2019-2020 amendé ont été déposés au conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan le 20 octobre 2021;

En conséquence, il est proposé par monsieur Clément Létourneau, appuyé par monsieur Camil Martin et résolu à l'unanimité, que la MRC de Beauce-Sartigan approuve le contenu du Registre annuel de projets 2020-2021, du Bilan de la planification annuelle 2020-2021, du Registre annuel de projets 2019-2020 amendé et du Bilan de la planification annuelle 2019-2020

amendé préparé dans le cadre de la troisième et dernière année du PADF 2018-2021.

2021-10-167

**PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS –
ENTENTE DE DÉLÉGATION 2021-2024**

Attendu que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a annoncé, dans une lettre du 24 août 2021, que le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) était renouvelé pour les années 2021 à 2024;

Attendu que les MRC de la région devront signifier leur intérêt à se prévaloir du PADF 2021-2024 dans les 90 jours suivant la réception de cette lettre;

Attendu que l'enveloppe budgétaire du PADF 2021-2024 est accordée sur une base régionale et que les MRC de la région devront désigner celle d'entre elles qui sera mandatée pour administrer les sommes consenties dans le cadre du programme;

Attendu qu'une entente de délégation précisant les modalités et les obligations devra être conclue entre le MFFP et les MRC de la région qui désirent se prévaloir du programme;

En conséquence, il est proposé par monsieur Ghislain Jacques, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu à l'unanimité :

- Que la MRC de Beauce-Sartigan choisisse de se prévaloir du PADF 2021-2024 ;
- Que la MRC de Beauce-Sartigan accepte que la MRC de Montmagny soit mandatée pour administrer les sommes consenties dans le cadre du programme;
- Que le préfet soit autorisé à signer l'entente de délégation conclue entre le MFFP et les MRC de la région qui désirent se prévaloir du PADF 2021-2024.
- Que les sommes consenties dans le cadre de ce programme soient concentrées à la réalisation de projet de voirie multiusage sur les terres publiques de la MRC de Beauce-Sartigan;

RÉSERVE FINANCIÈRE PDT- TÉLÉPHONIE CELLULAIRE

Le solde résiduel de l'enveloppe réservée dans le volet régional pour la téléphonie cellulaire s'élève à 30 000 \$. La date pour le dépôt de projet venant à échéance le 31 décembre 2021, les municipalités ayant signifiées leur intérêt sont sollicitées afin de connaître leurs intentions pour le dépôt d'un éventuel projet.

Après discussions, il est convenu de conserver le solde résiduel de l'enveloppe réservé à la téléphonie cellulaire jusqu'au 31 décembre 2022.

2021-10-168

MADA – INFOGRAPHIE FINALE POLITIQUE MADA-PFM- OFFRE DE SERVICES

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan a procédé à l'élaboration d'une politique MADA-PFM et de ses plans d'action pour l'ensemble des municipalités du territoire;

Attendu que des offres de service ont été sollicitées pour l'infographie et l'impression sur papier glacé de la politique et de son plan d'action;

Attendu que la seule offre de services reçue est chiffrée à 10 245 \$ plus taxes;

Il est proposé par monsieur Clément Létourneau, appuyé par madame Manon Veilleux et résolu à l'unanimité, d'accepter l'offre de services de Conception Para-Graphe pour l'infographie et l'impression sur papier glacé de la politique et de son plan d'action, et ce, pour la somme de 10 245 \$ plus taxes.

2021-10-169

NOMINATION DE LA PERSONNE DÉSIGNÉE POLITIQUE DE GESTION DES COURS D'EAU ET RÈGLEMENT ÉCOULEMENT DES EAUX 2015-87 MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Attendu qu'en vertu de l'article 108 de la Loi sur les compétences municipales, une entente peut être conclue entre la MRC et une municipalité locale de son territoire conformément aux dispositions de la section XXV du chapitre II du titre XIV du Code municipal du Québec pour lui confier l'application des règlements, le recouvrement de créances et la gestion des travaux prévus par la loi en matière de cours d'eau;

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan a adopté une Politique de gestion des cours d'eau le 31 janvier 2007;

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan a adopté le Règlement 2015-87 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC le 16 septembre 2015 ;

Attendu les ententes conclues entre la MRC et la Municipalité de Saint-Benoît-Labre sur ces deux documents;

Attendu que la Municipalité de Saint-Benoît-Labre a retenu les services de la compagnie 9398-1686 Québec inc., en l'occurrence monsieur Luc Rondeau afin d'agir à titre de fonctionnaire désigné localement;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Alain Quirion et résolu unanimement, de confirmer la nomination de la compagnie 9398-1686 Québec inc., en l'occurrence monsieur Luc Rondeau, pour l'application des responsabilités liées à la gestion des cours d'eau en conformité avec la Politique de gestion des cours d'eau et le Règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de Beauce-Sartigan, et ce, sur le territoire de la municipalité de Saint-Benoît-Labre.

2021-10-170

NÉGOCIATION CONVENTION COLLECTIVE

Attendu qu'un comité a été formé dans le but de négocier le renouvellement de la convention collective des employés de la MRC venant à échéance le 31 décembre prochain;

Attendu qu'une entente de principe serait intervenue entre le comité patronal et la partie syndicale pour les cinq (5) prochaines années;

Attendu que l'entente devra être soumise aux syndiqués advenant l'acceptation de celle-ci par les élus;

Attendu que les élus ont pris connaissance de ladite entente;

En conséquence, il est proposé par monsieur Camil Martin, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu à l'unanimité, qu'advenant l'acceptation de l'entente de principe par le personnel syndiqué, d'autoriser le préfet, monsieur Normand Roy, et le directeur général, monsieur Éric Paquet, à signer l'entente, et ce, pour et au nom de la MRC.

2021-10-171

**EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN ÉVALUATION FONCIÈRE –
RÉMI DUBUC**

Attendu les démarches entreprises par la MRC dans le but de combler un poste de technicien en évaluation foncière;

Attendu qu'un candidat a été rencontré par la direction générale ainsi que par le coordonnateur du service et que celui-ci est intéressé par le poste;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur André Longchamps et résolu à l'unanimité, d'autoriser l'embauche de monsieur Rémi Dubuc, au poste de technicien en évaluation échelon 1, et ce, à compter du 1^{er} novembre 2021.

CORRESPONDANCE

Le directeur général dépose le bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière rencontre pour information.

RAPPORT DES COMITÉS

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre d'information :

- États financiers mensuels;
- Rapport de la SAAQ;
- Inspection régionale au 30 septembre 2021;

SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2021

Le directeur général rappelle aux élus susceptibles d'être présents à la séance de novembre les modalités d'élections des postes au sein du comité administratif.

Un rappel est aussi fait pour le retour des iPad prêtés aux élus.

TEST COVID FRONTIÈRE

Monsieur Alain Quirion, maire de Saint-Gédéon-de-Beauce, exprime ses inquiétudes par rapport aux modalités de retour des citoyens canadiens qui visitent les États-Unis pour de courtes périodes.

Suite aux discussions, il est convenu d'interpeller le député de Beauce à la Chambre des communes sur le sujet.

PROBLÉMATIQUE COVID

Le maire de Saint-Côme-Linière, monsieur Yvon Paquet, signifie son mécontentement par rapport à l'application des mesures sanitaires dans les commerces de la région et questionne la surveillance policière à cet égard. Il appert que les modalités d'application de la loi dans le cadre du respect des mesures sanitaires relèvent du directeur des poursuites criminelles et pénales, et que seul celui-ci peut déterminer de l'émission d'un constat d'infraction.

**COMMENTAIRES DE LA DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE
SUR LA BEAUCE**

Les élus expriment leur insatisfaction sur les commentaires effectués par la directrice de la santé publique de la Chaudière-Appalaches relativement à la situation pandémique en Beauce. Les maires conviennent qu'une intervention du préfet est nécessaire dans ce dossier afin de rétablir les faits.

MOT DU PRÉFET

Le préfet, monsieur Normand Roy, remercie les maires pour la confiance exprimée à son égard dans le cadre de son mandat de préfet. Il souhaite une bonne « retraite » aux élus qui quittent le monde municipal et bonne chance aux maires qui seront en élection en novembre.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de la part du public.

2021-10-172

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Alain Quirion, appuyé par monsieur Clément Létourneau et résolu à l'unanimité, de mettre fin à la séance. Il est 21h45.

Normand Roy, préfet

Éric Paquet, Directeur général